Réunion d'information LAS 1er semestre 2022-2023

PR KATHIA CHAUMOITRE

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES ÉTUDES
UFR SMPM AIX MARSEILLE UNIVERSITE

Buts de la réforme R1C

Diversifications des profils et des parcours **mais l'accès reste sélectif**

→ profils scientifiques en PASS

→ **profils plus variés en LAS**

Orientation progressive avec accompagnement des étudiants pour diminuer les situations d'échecs

→ sortir du PACES avec taux élevé d'échec après 2 PACES sans validation d'une année licence

Chaque université déterminera en lien avec l'Agence Régionale de Santé le nombre d'étudiants qu'elle admet dans chaque filière de santé (**capacité de formation**) selon les recommandations de l'ONDPS (Observatoire national de la démographie des professions de santé).

Augmentation des capacités

2015 (PACES): Numerus Clausus (NC) MMOP: 573 dont 315 médecine

2018 (PACES): NC : 640 dont 372 médecine

2020 (PACES): NC: 673 dont 405 médecine

2021 (réforme avec PASS, LAS et redoublants PACES) : capacité totale 736 + rajouts ministériels

2022 (PASS, LAS) : capacité totale 766 dont 477 médecine

2023 (PASS, LAS) : capacité totale 786 dont 504 médecine

2024 (PASS, LAS): capacité totale 789 places

2025 (PASS, LAS): capacité totale 795 places

140 places jusqu'en 2021

+ kiné

170 places en 2022

Buts de la réforme R1C

Plusieurs parcours prévus permettre de candidater **deux fois** dans les études de santé en MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie), après une, deux ou trois années de premier cycle. A AMU, l'accès en Kinésithérapie est intégré dans cet accès sélectif → MMOPK.

<u>2 parcours principaux</u>

→ **PASS Parcours Spécifique Accès Santé** (majeure santé + mineure licence)

→ **L.AS Parcours Licence avec option Accès Santé** (majeure licence + mineure santé)

Marche en avant avec progression dans un parcours licence

Mise en place en 2020-21 avec 2 années de transition pour équilibrer les voies d'accès puis à partir de cette année, réforme stabilisée avec maximum 50% des places pour un parcours (PASS à AMU).

3ème année de la réforme 2021-22 – LAS 1

LAS 1 parcoursup : 649 (AMU) + 170 (avignon et toulon) donc 819 places

10 ECTS de mineure santé plus ou moins intégrés

Cours de la mineure santé en ligne (Ametice)

En 2021-22 : 595 inscrits

717 inscrits cette année

20% d'augmentation

LAS 1
- Droit
- Economie et Gestion
- ALLSH
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie
- STAPS
- Maths …

LAS 1 variées dans les différentes composantes AMU (près de 30 LAS1)

Multisites : Aix, Marseille (St Charles, Luminy, St Jérôme…), Gap, Avignon, Toulon

3ème année de la réforme 2021-22 – LAS 2-3

LAS 2 venant de PASS ou de LAS1 ou de L1
LAS 3 venant de LAS2 ou de L2

10 ECTS de mineure santé plus ou moins intégrés

Cours de la mineure santé en ligne (Ametice)

LAS 2 : en 2021-22 : 282 inscrits
LAS 2 : 390 inscrits cette année

LAS 3 : en 2021-22 : 6 inscrits
LAS 3 : 35 inscrits cette année

50%
d'augmentation

LAS 2/3
- Droit
- Economie et Gestion
- ALLSH
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie
- STAPS
- Maths …

Large choix de LAS 2/3 dans les différentes composantes AMU (près de 60 mentions)

Multisites : Aix, Marseille (St Charles, Luminy, St Jérôme…), Gap, Avignon, Toulon

3ème année de la réforme 2021-22

LAS 1 : 717 inscrits
LAS 2-3: 425 inscrits

Capacités totales MMOP 2022-23 : 786 places

- Médecine : 504 places
- Maïeutique : 38 places
- Odontologie : 72 places
- Pharmacie : 172 places

Places kiné à part : 170 places en 2022, places pour 2023 paraitront au JO 2023

Selon le décret de la réforme :

- **Groupes de parcours 60 ECTS** (PASS – LAS1) : minimum 30% des places
- **Groupes de parcours 120 ECTS** ou plus (LAS 2/3) : minimum 30% des places
- Groupe PASS : maximum 50% des places
- Groupe LAS (LAS1-2-3) : maximum 50% des places
- Passerelles : minimum 5% des places

En pratique :

- **LAS 2/3** : minimum 30% des places soit 262 places MMOP + places kiné (autour de 57 places si le nb de places reste identique à 2021-22)
- **LAS 1**: vote à venir (en 2021, 13%)

Vote et publication des capacités détaillées par parcours (PASS, LAS1, LAS 2-3, passerelles) et par filière (MMOP) pour l'année 2022-23 à venir

Résultats LAS en 2021-22

LAS 1 : 595 inscrits parcoursup

Capacité MMOP votée : 89 places + kiné

Parcours LAS 60 ECTS	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	**Total**
Nb places prévues	57	4	10	18	89
Nb total d'admis	42	1	4	1	48 (54%)
Nb de places reportées sur PASS	15	3	6	17	41

LAS 2-3 : 288 inscrits

Capacité MMOP votée : 230 places + kiné

Parcours LAS 60 ECTS	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	**Total**
Nb places prévues	143	11	24	52	230
Nb total d'admis	143	1	24	5	173 (75%)
Nb de places reportées sur PASS	0	10	0	47	57

Déroulé de l’année de LAS

M3C (MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES) LAS DISPONIBLES SUR SITE DE VOTRE COMPOSANTE

LAS = licence

Modalités de contrôle de connaissance et de compétences (M3C) publiées sur site de votre faculté

Examens 1er et 2ème semestre en 1ère session puis 2ème session (rattrapage de la majeure et de la mineure)

Majeure licence propre à chaque licence

UE Mineure Santé : 10 ECTS en ligne sur ametice en deux fois (janvier pour le 2ème semestre)

Les 10 ECTS de l'UE Mineure Santé sont plus ou moins intégrés dans les 60 ECTS de la licence selon les licences

ATTENTION: La mineure santé est une UE de votre licence pour laquelle vous allez avoir une convocation pour les examens : il faut être présent à toutes les convocations sinon statut « défaillant » qui invalide votre 1ère session et vous oblige à aller en 2ème session (rattrapage)

UE Mineure santé 10 ECTS en ligne sur AMETICE

Mineure santé 1 (LAS 1) :

- Anatomie générale
- Médicaments et santé
- Biochimie-Biologie Cellulaire-Biologie Moléculaire
- Physiologie

Mineure santé 2 (LAS 2) :

- Sciences Humaines et Sociales
- Biostatistiques
- Médicaments
- Anatomie petit bassin, embryo, MK
- Anat tête et cou, devt morphofacial

Mineure santé 3 (LAS 3) :

- Biochimie – Histologie
- Biophysique
- Anglais
- Biologie cellulaire
- Métiers de la santé
- Biostatistiques
- Médicaments

Evaluation sous forme de QCM (5 réponses ABCDE) en avril (semaine du 3/5) en 1 seule fois
Examen en présentiel sur campus Timone : 40 QCM séparés en 26 QCM S1 + 14 QCM S2
Rattrapage 1ère quinzaine de juillet

Accès sélectif en santé

LAS → ACCÈS MMOPK

PASS / LAS - Admission sélective en 2eme année des études MMOPK 2022-2023

Accès sélectif santé

Conditions d'accès:

- avoir validé sa licence à la première session (sans rattrapage)

- avoir au moins 10/20 à la mineure santé (1ère session)

ATTENTION: Se rendre à toutes les convocations d'examens que vous allez recevoir pour éviter le statut défaillant

Toutes les LAS ont accès à toutes les filières santé MMOPK

Pour l'accès en santé, 3 interclassements sont réalisés :

- pour tous les LAS 1 d'AMU et des universités partenaires
- pour tous les LAS d'AMU et des universités partenaires ayant validé au moins 120 ECTS.

IMPORTANT – candidature accès sélectif

Pour candidater à l'accès sélectif en santé (MMOPK), les étudiants de LAS doivent prendre une **inscription pédagogique dans la ou les filières MMOPK souhaitées** comptant pour 1 chance (procédure en ligne communiquée au second semestre).

Attention : en aucun cas, les étudiants ne pourront prétendre concourir au titre d'une filière qui n'aurait pas fait l'objet d'une inscription de leur part. Les étudiants ne pourront pas être classés dans une filière à laquelle ils ne se seront pas inscrits. Un étudiant qui ne se serait inscrit dans aucune des filières sera considéré comme ayant renoncé à concourir à l'accès sélectif en 2ème année des études de santé.

Si un étudiant de LAS a candidaté à l'accès sélectif et n'a pas obtenu les deux critères obligatoires de candidature (note ≥10/20 à la première session à la mineure santé et validation de l'année de LAS à la première session), **sa candidature est annulée et il ne perd pas une chance d'accès.**

IMPORTANT – candidature accès sélectif

Pour candidater à l'accès sélectif en santé (M[illegible]OPK), les [illegible]nts de LAS doivent prendre une **inscription pédagogique da[illegible] les fili[illegible]ité[illegible]** [illegible]nptant pour 1 chance (procédure en ligne communi[illegible]

Attention : en aucun [illegible]u titre d'une filière qui n'aurait pas fait l'objet d'u[illegible]nt pas être classés dans une filière à laquelle ils ne se[illegible] dans aucune des filières sera considéré comme a[illegible] sélect[illegible]n 2ème année des études de santé.

Donc, n'hésitez pas à candidater +++

Si un étudiant de LAS a cand[illegible] à l'accès sélectif et n'a pas obtenu les deux critères obligatoires de candidature (note ≥10/20 à la première session à la mineure santé et validation de l'année de LAS à la première session), **sa candidature est annulée et il ne perd pas une chance d'accès.**

Accès sélectif santé

Classement des LAS après les écrits :

- note harmonisée du 1er semestre de la licence (UE Majeure licence) : coefficient 6

- note de la mineure santé : coefficient 4

Grands admis représentants **au maximum 50% des places** par filières MMOP (notes seuil du jury)

Oraux pour étudiants admissibles : dates à préciser entre 16/6 et 7/7, campus Timone

Réunion d'information LAS au 2ème semestre pour expliquer le déroulé
après les examens écrits notamment la priorisation des choix

Parcours LAS : 2 chances d'accès (PASS compte pour 1 chance)

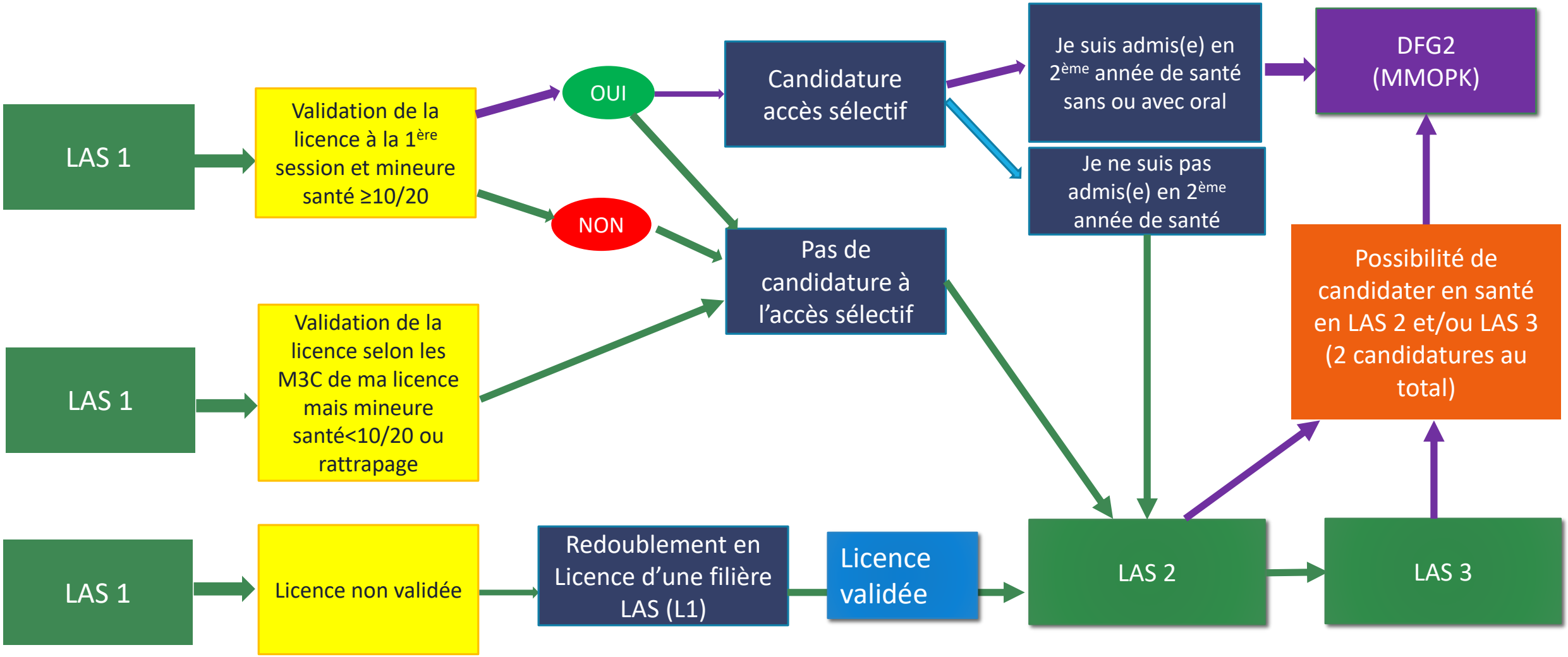

Accès sélectif santé : savoir utiliser ses 2 chances

PASS compte une chance
LAS compte une chance si candidature valide

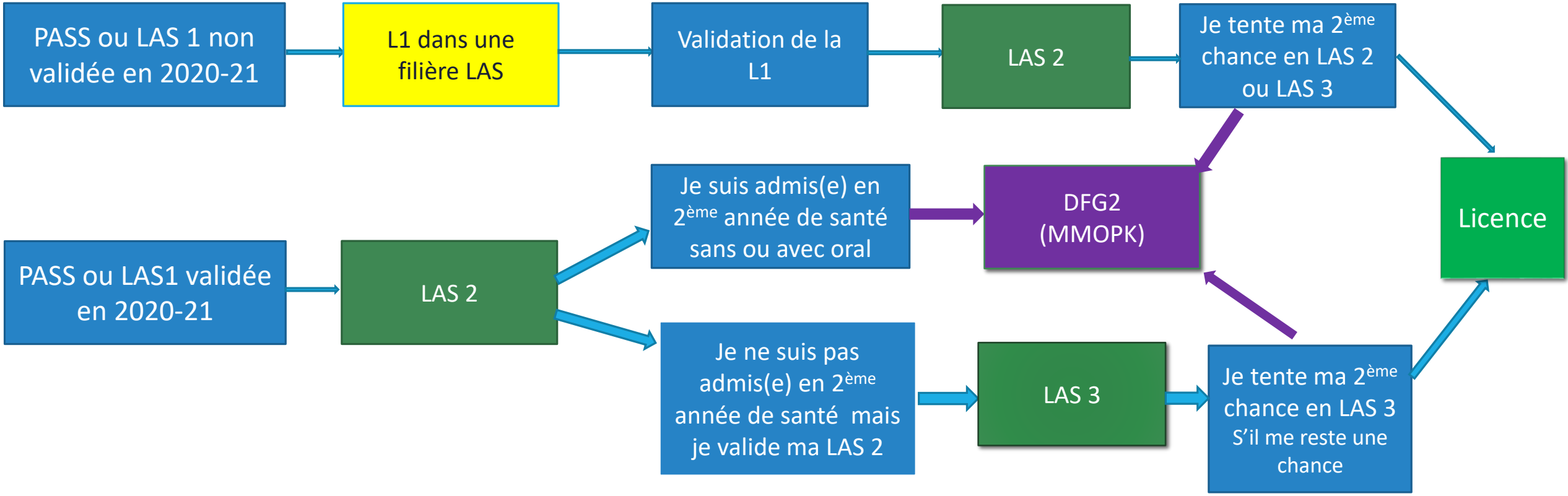

Réorientation

Le service universitaire d'insertion et d'orientation (SUIO) peut vous informer et vous conseiller sur votre choix de formation et votre parcours d'étude.
Vous recevrez un accompagnement personnalisé, pour répondre à toutes vos questions.

sur site AMU : SUIO

Présents sur les différents campus

S'inscrire sur parcoursup en janvier +++ pour avoir une solution de repli

Pensez aux filières paramédicales

- Ergothérapie
- Orthophonie
- Orthoptie
- Podologie - pédicurie
- IFSI
- Manipulateurs en radiologie (IFMEM)
- Psychomotricité

Qu’est ce qu’une passerelle?

https://smpm.univ-amu.fr/fr/candidatures-inscriptions/candidatures/acces-etudes-sante/admissions-passerelles

Certains étudiants ou professionnels peuvent être admis en 2e ou 3e année des études de santé sans validation de la première année d'accès aux études de santé. Les candidats doivent, au plus tard au 1er octobre 2021 :

1. Soit être titulaire de l’un des **titres ou diplômes** suivants :

diplôme relevant de l'article D. 612-34 du code de l'éducation ou tout autre diplôme conférant le grade de master à la date de sa délivrance

diplômes suivants obtenus en France :

- diplôme d'Etat de docteur en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire,
- diplôme d'Etat de sage-femme, de docteur vétérinaire, diplôme national de doctorat
- diplôme d'Etat d'auxiliaire médical
- titre d'ingénieur diplômé
- titre correspondant à la validation de 300 crédits européens, obtenu dans un autre Etat de l'Union européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre, répondant aux conditions posées par l'article D. 611-2 du code de l'éducation
- titre étranger de niveau doctorat (PhD)

2. Soit disposer de la qualité d'ancien élève de l'une des **écoles normales supérieures** à condition d'avoir accompli deux années d'études et validé une première année de master.

3. Soit appartenir au corps des **enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur** et exercer ses activités d'enseignement dans une unité de formation et de recherche de médecine, de pharmacie ou d'odontologie.

4. Soit, en vue d'une **admission dans une filière différente** de leur filière d'origine, justifier de la validation, dans l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre, de **2 années d'études ou de 120 crédits européens** dans un cursus médical, odontologique, pharmaceutique ou de sage-femme au-delà de la première année.

Bonus et stage d’été

Bonus

Oui pour la PASS en tant que licence

Non pour l’accès sélectif santé

Stage infirmier été

Stage d'initiation aux soins infirmiers, non rémunéré, d'une durée de 4 semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier (APHM ou IPC).

La validation de ce stage conditionne l'inscription en deuxième année des études médicales et odontologiques.

Ce stage est organisé en 2 périodes successives de mi-juillet à mi-août ou de mi-août à mi-septembre.

Vaccinations hépatite B +/- COVID obligatoires avant le début du stage.

Méthodes de travail mineure santé

La compréhension et l'apprentissage des cours de la mineure santé nécessitent un travail régulier et une très bonne connaissance du cours +++ indispensable à la réussite des QCM.

Les QCM ne porteront que sur le contenu des cours en ligne.

Vous pouvez poser des questions sur les cours des mineures en utilisant le forum ametice du cours.

Aide du TAM sur la compréhension du cours + QCM d'entrainement sur chaque chapitre et examens blancs

Tutorat Associatif Marseillais

Fortuna et Successus

Séances de QCM

- 10 questions par semaine
- Sur tous les cours
- Avec une correction détaillée par nos tuteurs

Examens blancs

- 2 dans l'année avec un classement
- 40 questions comme le vrai examen
- Pour être prêt le jour J

Parrainage

Avoir un parrain ou une marraine des années supérieures pour un soutien moral toute l'année !

Instatut

- 20 items par semaine
- Le vendredi et le samedi
- Sur notre instagram
- Pour s'entraîner encore plus !

Où nous retrouver

- Instagram : las_tutoratmarseillais
- Facebook ; Tutorat Associatif Marseillais
- Le forum du TAM
- Discord

De nombreux autres services sont à retrouver sur nos différentes pages.

Bon courage

Restez concentrés, le travail régulier paie +++

Ne vous laissez pas influencer par les informations non officielles

Réunion d'information 2ème semestre à venir:
déroulé après examens écrits, priorisation des choix, oraux…